

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 71 (1935)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Bureau S. P. R. — VAUD : *Assemblée générale S. P. V.* — *Une œuvre pour les enfants.* — *Nécrologie.* — GENÈVE : *Société genevoise d'activité manuelle scolaire.* — U. I. P. G. — MESSIEURS : *Une retraite.* — *Un nouveau recueil.* — U. I. P. G. — DAMES : *Rapport de la présidente.* — NEUCHÂTEL : *Comité central, séance du 2 février.* — JURA : *Le traitement des institutrices.*
 A. R. : *Echos.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *Pour la famille.* — PRATIQUE : J.-H. ADDOR : *Cours de calcul mental.* — F. ROUSSEIL : *Leçon de choses : La chaleur, le chauffage.* — LES LIVRES. — VARIÉTÉ : *Page d'histoire gosses.*

PARTIE CORPORATIVE

BUREAU S. P. R.

Petites communications.

Journal des parents. — Nous le recommandons aux membres de la S. P. R., d'autant plus qu'au Congrès de Porrentruy, nous lui avons assuré notre appui moral.

Cours de vacances d'anglais, pour étrangers, du 29 juillet au 16 août 1935, au City of London College. Renseignements auprès du président de la S. P. R.

Voyage de Pâques. — En réponse à plusieurs demandes, le Bureau S. P. R. serait disposé à organiser de nouveau une Semaine au Pays du Soleil, Nice, l'Île de Beauté, Bastia, Île Rousse, Calvi, Ajaccio, vers le 11 avril, si les inscriptions sont suffisantes. Renseignements détaillés la semaine prochaine.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V.

Quelque 400 membres ont assisté le 27 janvier, à l'assemblée générale de la S. P. V., laquelle comptait à fin décembre 1934, environ 1330 actifs.

Beaucoup prétendent que lorsque notre séance plénière était fixée en automne, elle réunissait un nombre plus considérable de participants. Une fois l'an, c'est bien peu pour notre S. P. V. ! Regrettons donc que l'excès des fêtes ou des journées sportives — il est tant d'occasions ! — le froid, la bise, ... la grippe aussi, aient empêché trop de collègues d'être présents au rendez-vous fixé par le comité central.

Le morceau de résistance fut le **rapport de gestion** du président Serex. Parmi les questions d'ordre administratif qui occupèrent le comité central en 1934, figure notamment la mise au point des listes des maisons de commerce et des abris scolaires.

Au **musée scolaire**, le service des prêts a augmenté de 24 %. Six expositions temporaires y furent installées, mais reçurent malheureusement trop peu de visiteurs.

L'Asile d'Echichens voit ses ressources diminuer d'une façon inquiétante ;

la situation financière qui s'aggrave de mois en mois ne peut laisser indifférente la S. P. V.

1934 fut en matière de **radiodiffusion** scolaire une armée de réalisations. Les résultats des émissions données sont concluants et encourageants. La commission de radiodiffusion scolaire, où la S. P. V. est représentée par M. Bignens, accepte avec gratitude les vœux et critiques qu'on veut bien lui adresser.

Le rapport présidentiel relève l'accueil bienveillant que le Département de l'Instruction publique a sans cesse réservé aux membres du comité central ; M. Serex en remercie M. Jaccard, chef de service, lequel s'est montré soucieux de concilier les intérêts des membres de notre association avec ceux de l'Etat.

Cet excellent rapport est chaleureusement applaudi.

Par suite de la fusion du *Bulletin* et de l'*Educateur*, la **cotisation** à la S. P. V. doit être modifiée. Le comité central estime que la contribution annuelle devrait être portée à 21 ou 22 fr. ; le caissier lit deux projets de budgets pour 1935, l'un avec cotisation à 21 fr. et l'autre avec 22 fr. Avec le premier projet, le budget présente un boni de 1242 fr. ; avec le deuxième, un déficit de 78 fr. Après avoir entendu quelques collègues avancer des arguments pour 21 fr. ou 22 fr., l'assemblée se prononce à une évidente majorité pour 22 fr. de cotisation annuelle.

Les **cours complémentaires** ont également fait parler d'eux. Comment pourrait-il en être autrement ! M. Guex, de Bussy sur Morges, rapporte au nom de la commission nommée par le comité central au printemps 1934. Il présente à l'assemblée la résolution suivante, admise à l'unanimité moins quatre voix, et cela sans discussion :

« L'assemblée générale de la S. P. V., réunie à Lausanne, salle des 22 Cantons, le 27 janvier 1935,

rappelle que le Département de l'Instruction publique a porté à l'ordre du jour des conférences officielles de 1934, la question des cours complémentaires ;

constate que le personnel enseignant, après un examen particulièrement approfondi de cet objet, s'est prononcé dans sa très grande majorité contre ces cours restés impopulaires et dont les résultats ne correspondent pas aux sacrifices consentis de part et d'autre ;

confirme l'attitude prise par le corps enseignant vaudois et demande la suppression dans la Loi du chapitre relatif aux cours complémentaires ;

déclare toutefois que les instituteurs sont prêts à collaborer à l'organisation d'un enseignement post-scolaire nouveau, pour autant que la charge de cet enseignement n'incombe pas à eux seuls. »

A la demande d'un membre, cette résolution sera adressée immédiatement au président du Grand Conseil.

Parlant de la couverture de notre journal, M. Chabloz la trouve trop sèche ; c'est également l'avis de M. Chantrens, lequel émet le vœu qu'on rétablisse la vignette de Pestalozzi, les écussons des cantons romands et les mots : « Dieu, Humanité, Patrie ». M. Baillod, président de la Romande, explique que la couverture actuelle est provisoire et d'essai. Devant le grand nombre de propositions qui lui sont parvenues pour embellir la dite couverture, le comité de la S. P. R. a décidé d'ouvrir un concours pour la présentation de l'*Educateur*.

Les membres du Bureau de l'assemblée générale ayant décliné toute réélection, MM. Payot (Avenches), Gessenay (Yverne), Cachemaille (Valeyres sous Rances), Baumgartner (Nyon), Lagnaz (Morges) sont appelés à leur succéder.

Après l'assemblée, les membres point trop pressés d'aller... ailleurs jouirent d'une spirituelle revue due à la plume du collègue G. Molles. Félicitations et merci.

E. BESSE, *Grandson*.

UNE ŒUVRE POUR LES ENFANTS

De telles œuvres sont rares, et quand il faut choisir, on est parfois embarrassé par... l'indigence. C'est pourquoi je me fais un plaisir de signaler

Coprinet, féerie enfantine en quatre actes, due au talent de nos trois collègues : Mlle N. Michot et M. Alb. Roulier pour le texte, M. Jean Apothéloz pour la musique. Ce qu'il m'a été donné d'entendre de la partition m'a mis l'eau à la bouche. Les deux premières représentations auront lieu le samedi 2 et le dimanche 3 mars, à *Epalinges*.

Al. Ch.

NÉCROLOGIE

Sont encore décédées depuis le début de 1935 :

Mlle J. Crot, 80 ans, institutrice à *Yverdon*, de 1886 au 1er janvier 1916.

Mlle M. Meylan, pendant 17 années à *St-Cergue*, 3 à *Rière-la-Côte* et 10 au *Brassus*. Retraitée dès 1912, à l'âge de 60 ans, elle apprend l'écriture Braille et s'occupe des déshérités.

Mlle M. Jordan, 70 ans, retraitée à *Glion*, dès 1927.

A toutes trois, nos pensées reconnaissantes.

Al. Ch.

GENÈVE

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'ACTIVITÉ MANUELLE SCOLAIRE

Cours de travaux sur métaux.

Si le nombre d'inscriptions le permet, un cours élémentaire de travaux sur métaux sera organisé à l'école du Grütli, le *jeudi de 9 à 12 h.*, sous la direction de notre collègue, M. Th. Foex.

Début du cours, jeudi 7 mars. Prix 15 fr. pour les membres et 20 fr. pour les autres personnes, fournitures comprises.

Les inscriptions sont à adresser *jusqu'au 28 février*, au président, M. L. Dunand, 31, chemin Furet.

U. I. P. G. — MESSIEURS

UNE RETRAITE

Francis Possé, après quarante ans d'activité dans la commune de Perly-Certoux où il est maire, vient de prendre une retraite bien méritée. Nous souhaitons à cet excellent collègue qui fut la conscience même, de longues années d'un juste repos. Dans une petite réunion, ses collègues du groupe amical Arve-Aire, lui remirent une channe-souvenir, pour marquer l'étape dernière de la carrière pédagogique.

UN NOUVEAU RECUEIL

Depuis quelques mois, les écoles genevoises sont en possession de *La Chansonnaie*, nouveau recueil de chants à une et plusieurs voix égales. Sa couverture, en frontispice, porte trois noms : Frédéric Mathil, Albert Rudhart et Emile

Unger ; ces trois collaborateurs ont recueilli une quantité d'airs populaires suisses d'abord, de divers pays d'Europe et d'Amérique même. Ces chansons, généralement faciles, ont, pour la plupart, été harmonisées par F. Mathil, inspecteur de chant et il a été fait appel à Rudhart surtout pour la composition des textes. La place réservée aux chants patriotiques nationaux est plutôt restreinte ; il est vrai qu'il est aisé à chacun de trouver dans les ouvrages existants ce qui peut convenir à notre jeunesse.

Disons que cet ouvrage renferme une riche et variée moisson d'airs que nos enfants auront plaisir à chanter. Nous le recommandons à nos collègues romands. Chansonnaie apportera un peu de renouveau dans les leçons de chant et plaira à tous ceux et à toutes celles qui aiment à faire chanter. E. P.

U. I. P. G. — DAMES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE POUR L'ANNÉE 1934

Notre association compte actuellement 284 membres. Nous avons enregistré au cours de l'exercice écoulé 13 démissions. Mmes Brüderlein, Audemars, Coisset, Caussard, Grivel, Hug, Mossu, Kuhn, Neydeck, Turian ont pris leur retraite : à ces collègues, nous souhaitons de vivre des jours heureux et exempts de soucis.

Mmes Marie Blanc, Dupont et Rosset ont démissionné de la section.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de l'Union de jeunes collègues : Mlles Briquet, Dumont, Hollfelder, Neyret, Noir et Petter. Nous souhaitons à ces jeunes recrues la bienvenue dans notre section.

Après avoir été pendant de longues années une trésorière hors ligne, Mlle Lavanchy décline toute réélection. Nous regretterons beaucoup, au comité, cette aimable collègue si active et si pleine de bon sens. Nous la remercions sincèrement pour tout le bon travail qu'elle a accompli.

Mlle Neydeck se retirant de l'enseignement, nous abandonne aussi. Mesdames, vous connaissez Mlle Neydeck, et vous vous rendez compte de ce que les séances vont, de ce fait, perdre en originalité et en imprévu ! Mlle Neydeck a fait partie du comité pendant de longues années, elle représentait aussi l'Union à la « C. I. A. » et à la Commission scolaire avec autorité et compétence. Nous souhaitons à cette collègue une heureuse retraite. En reconnaissance des services rendus, je vous propose, Mesdames, de nommer Mlle Neydeck membre honoraire de la section. Mlle Neydeck restera en relation avec l'Union puisque le Département a prié notre collègue de continuer à nous représenter à la commission scolaire.

Mlle Duperrex laisse sa place au comité, appelée par des devoirs de famille ; merci à cette collègue pour le travail de rédaction des procès-verbaux dont elle s'est acquittée avec conscience.

Durant l'année 1934, le comité a tenu six séances ; le comité élargi, constitué pour la défense de nos intérêts trois séances. La section fut convoquée sept fois. La Fédération tint treize séances. C'est vous dire que votre comité et vos déléguées n'ont guère chômé. L'entr'aide financière de la section pour 1934 s'élève à 225 fr. 50.

De cette année, on peut faire deux parts : *activité pédagogique ; défense de nos intérêts.*

Activité pédagogique. — En mars, nous avons eu le privilège d'entendre

M. Rast, directeur d'écoles, exposer ses idées sur l'enseignement de la composition et nous avons assisté à deux séances pratiques.

Oncques n'a jamais vu pareille affluence de collègues, si bien que le comité pensa, un moment, qu'il serait peut-être habile, quand la section devait se prononcer sur une question importante, de mettre à l'ordre du jour une leçon de grammaire ou de composition, avant une votation qui engage l'Union.

Dans le courant de septembre, M. *Dottrens*, le directeur des Etudes Pédagogiques, avait bien voulu se mettre à la disposition de l'Union en lui accordant deux conférences avec projections sur l'emploi de l'écriture script. Ces séances durent être renvoyées à plusieurs reprises en raison des séances pratiques de chant et de grammaire organisées par le Département aux mêmes dates. Les séances d'écriture furent suivies, à mon avis, par un nombre insuffisant de collègues. Cette écriture imposée à l'Ecole enfantine, va faire son apparition à l'école primaire, et il était tout indiqué de se documenter avant.

A MM. Rast et Dottrens, nous adressons nos vifs remerciements.

Fin juin, assemblée des délégués de la S. P. R., à Morges. C'est au cours de cette assemblée que l'autonomie de notre section fut reconnue. C'est également à cette assemblée qu'on demanda aux délégués de consulter leur section sur le projet de fusion des deux organes, *Bulletin* et *Educateur*, à titre d'essai avant le congrès de 1936.

A la veille des promotions, votre comité fut avisé que les déléguées des écoles maternelles de France et des colonies françaises au congrès de Dijon désiraient, au cours de leur voyage en Suisse, passer une demi-journée à Genève et visiter quelques institutions comme le B. I. T. et la S. d. N.

Ces congressistes sont arrivés à Genève le 7 août et furent pilotés par M. Atzenwiler qui avait pris part au congrès. Mlle Neydeck, votre présidente, Mme Bondallaz, inspectrice des écoles enfantines, Mme Maystre reçurent les collègues de France au nom de l'U. I. P. G. — Dames et de l'Amicale, et leur offrirent un thé à la Perle du lac ; M. Albaret, maire de Genève, assistait à cette réception.

Pour terminer cette partie, je dirai que, contraintes par les événements, nous avons dû renoncer à l'organisation du thé-escalade et que, sans égards pour MM. Baeryswil et Robert Jacquet, qui avaient monté une revue de 14 tableaux pleins d'actualités et d'esprit, nous avons dû interrompre les répétitions. Nous prions auteurs et acteurs de trouver ici l'expression de nos regrets.

J'aborde la seconde partie, la

Défense de nos intérêts. — La section fut à plusieurs reprises sollicitée de donner son adhésion, son avis à des propositions émanant soit de la Fédération, soit du Conseil d'Etat et concernant la baisse des salaires. Cette baisse qu'on a combattue, repoussée, acceptée et que pour finir on nous a imposée à une dose plus que massive !

L'offensive se déclencha après le rejet de la loi d'impôt du 18 novembre. Les fonctionnaires ne furent pas payés, et dès ce moment les bruits les plus divers coururent sur l'instabilité de nos traitements. La lutte pour le maintien de l'égalité des salaires commença. On peut affirmer que tout ce qui a été humainement possible de faire pour sauver ce principe a été fait. Les 14 et 15 décembre, sans aucune consultation des fonctionnaires, une diminution de salaires des plus arbitraires a été votée hâtivement. On a instauré, pour trois ans, une échelle de salaires féminins décalée de 1200 fr. par rapport à l'échelle des traitements

masculins. Ce n'est malheureusement pas tout et nous devons rester vigilantes afin de sauvegarder le principe du droit de la femme au travail, principe menacé par l'initiative contre les cumuls lancée par la ligue des citoyens genevois, un peu avant Noël.

1934 n'est plus ! Apprêtons-nous à faire courageusement face aux difficultés que 1935 pourrait nous apporter.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les collègues membres du comité, du comité élargi, les déléguées aux différentes sociétés et les collègues qui font passer les circulaires dans leur bâtiment scolaire, pour leur dévouement et leur esprit de solidarité. Je remercie également le comité de défense du droit de la femme au travail, son infatigable présidente, notre collègue Mlle Berney, le suffrage féminin qui a pris notre défense avec énergie.

Un grand merci à notre secrétaire dont les tâches multiples n'altèrent jamais la bonne humeur.

Un dernier mot aux collègues : Mesdames ! apportez le réconfort de votre présence à votre comité et souvenez-vous que l'Union fait la force !

A. MIFFON.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Séance du 2 février 1935

Les comptes de l'exercice 1934 présentés par le caissier, M. Julien Rochat, accusent un petit boni de 480 fr. environ. Il est décidé que cette somme ne sera pas reportée à compte nouveau mais versée dans une réserve spéciale qu'il est nécessaire de créer pour faire face aux aléas. Nos collègues vaudois possèdent semblable réserve qui s'élève aujourd'hui à 50 fr. par tête.

La cotisation à la Caisse d'entr'aide supprimée pendant deux ans a été rétablie en 1934. Mesure sage, puisque les secours accordés sous forme d'une prolongation de l'indemnité de remplacement ont absorbé à eux seuls le produit des cotisations. Le Comité central proposera à l'Assemblée des délégués le maintien de la cotisation pour 1935. Il a examiné une nouvelle demande de prêts. Vu les diminutions de traitements et l'accroissement des charges fiscales, il est permis de supposer que l'on recourra encore plus que par le passé aux bons offices de notre œuvre d'entr'aide.

L'établissement du budget révèle la nécessité de maintenir la cotisation centrale au chiffre de 8 fr. La cotisation de la S. P. R qui s'élève à 2 fr. et le montant de l'abonnement à l'*Educateur-Bulletin*, 7 fr., seront perçus comme de coutume par les soins de nos sections, en même temps que la cotisation centrale. Le montant de 17 fr. sera payable en deux termes, soit 10 fr. avant le 31 mars et le solde 7 fr. pour fin septembre. Les sociétaires abonnés précédemment à l'*Educateur* bénéficieront ainsi d'une diminution de 1 fr. sur le montant de leurs prestations antérieures.

Sur l'ensemble du corps enseignant, neuf institutrices et un instituteur seulement ne font pas partie de notre association. Il est recommandé, une fois de plus, aux comités de section de faire les démarches nécessaires pour rallier tout le monde.

Malgré les touchants appels parus dans le *Bulletin*, aucun nouvel insigne n'est sorti de notre coffre-fort, l'année dernière. En raison de la crise et pour hâter la liquidation de notre stock, le Central décide d'offrir gratuitement cet

insigne à tout nouveau sociétaire ainsi qu'à tous ceux qui ne le posséderaient pas encore. Et je vous prie de croire que cet insigne n'est pas de vil métal, mais d'argent ; il a donc une valeur intrinsèque réelle. Surtout, que cela n'incite personne à le mettre « au clou ».

L'Assemblée des délégués est fixée au *samedi 9 mars*, à 14 h. 15, à Neuchâtel, Annexe des Terreaux, salle No. 14. L'ordre du jour paraîtra dans le *Bulletin du 2 mars*. Les sections sont priées de procéder aux nominations nécessaires.

Le Comité central a pris connaissance du **rapport de la commission financière du Grand Conseil**. Il regrette que les propositions de la Société Pédagogique n'aient été admises que partiellement en ce qui concerne les nouveaux traitements. La haute-paie a été avancée d'une année et le traitement dit de « stage » a été supprimé. Espérons que nos successeurs obtiendront que le maître primaire soit sur pied d'égalité avec le fonctionnaire, c'est-à-dire qu'il obtienne le maximum de sa haute-paie à partir de la 15^e année de service et non de la 19^e. Depuis 25 ans, nous avons réclamé contre cette inégalité. Une des tâches de demain sera de poursuivre nos efforts pour arriver à satisfaction.

La revision d'un article de la loi sur le **Fonds scolaire** soulève une longue discussion. La commission financière jugeant qu'il est abusif que la veuve d'un membre du corps enseignant puisse toucher, une fois rentrée en fonction, une rente et un traitement a décidé de proposer au Grand Conseil l'adoption d'une nouvelle disposition formant un article 34 bis de la teneur suivante : *Lorsque la veuve d'un assuré est au bénéfice d'une pension et qu'elle occupe dans l'enseignement public une fonction qui lui impose l'obligation de s'affilier à l'un des fonds scolaires de prévoyance institués par la loi, la pension et le traitement ne peuvent être cumulés ; le service de la rente est alors suspendu, à l'exclusion de la pension en faveur des orphelins.*

La veuve est réintégrée dans son droit à la pension au moment où elle renonce à ses fonctions.

La pension de la veuve est alors complétée par la rente qui peut lui être servie en raison de ses propres états de service, sous la réserve que le total des rentes n'excède pas le maximum prévu par la loi dans chaque cas particulier.

Le décret est complété par la disposition suivante :

Art. 2. La présente loi déploiera ses effets à partir du 1^{er} janvier 1935.

Deux institutrices sont actuellement au bénéfice d'une pension et d'un traitement. Le 1^{er} janvier, elles étaient avisées que le paiement de la pension était suspendu momentanément. La commission ayant, paraît-il, décidé que les dispositions de l'article 34 bis porteraient effet dès le 1^{er} janvier 1935, le président du Fonds scolaire, M. Antoine Borel, donna l'ordre de suspendre provisoirement le paiement des pensions, pour éviter à nos collègues l'ennui d'un remboursement des sommes payées du 1^{er} janvier jusqu'au moment de l'adoption de l'article incriminé par l'autorité législative.

Le Comité central ne peut admettre qu'une disposition modifiant des prestations en cours puisse avoir un effet rétroactif. La commission pouvait prendre des mesures pour l'avenir, mais elle n'avait pas le droit d'exiger la rupture d'engagements résultant de la loi actuelle. Toutes les obligations prévues par celles-ci ayant été remplies par les époux décédés, le Fonds doit continuer à remplir les siennes en dépit des obligations de la commission parlementaire. Une démarche sera faite dans ce sens auprès du Comité du Fonds.

J.-Ed. M.

JURA

LE TRAITEMENT DES INSTITUTRICES

La proposition gouvernementale concernant la diminution du traitement des institutrices a été soumise au Grand Conseil bernois, lors de sa dernière session. Elle a été repoussée.

Voici le compte rendu que fait de la discussion M. le rédacteur G. M., de l'*Ecole bernoise* :

« L'art. 19, modification de la loi de 1920 sur les traitements du corps enseignant, a donné lieu à une grande joute oratoire. Le gouvernement proposait une diminution générale de 300 fr. du traitement des institutrices primaires et secondaires, tandis que la majorité de la commission spéciale demandait le maintien du *statu quo*. Le représentant du gouvernement se défendit d'avoir voulu procéder à une revision des échelles de traitements ; il ne s'agit que d'une correction dans le sens d'une plus grande différenciation avec les traitements masculins, point de vue qu'on entend exprimer très fréquemment. Il faut absolument réaliser des économies, et on peut penser que dans ce domaine, elles seraient réalisables et supportables. Le point de vue gouvernemental ne fut défendu que par le chef paysan, M. Gnägi, qui veut que chacun supporte le poids de la crise selon ses forces ; le sacrifice demandé n'est en rien comparable à celui qui atteint la classe paysanne ; l'index des salaires est encore du double de celui des denrées agricoles. Il n'y a pas que les institutrices qui ont des charges sociales. Le président de la commission, M. Matter (paysan) montre l'opposition qui s'est fait jour dans les milieux féminins contre la mesure projetée, mais il ajoute aussi que, si l'on ne fait rien aujourd'hui, il faudra prendre plus tard des mesures plus rigoureuses.

« La cause de nos collègues institutrices fut défendue par des députés jeunes-paysans, radicaux et socialistes. Notons particulièrement l'intervention de M. Graf, le dévoué secrétaire des Instituteurs bernois, qui montre que, *volens volens*, en suivant le gouvernement, on s'attaquait à tout le problème des salaires, car 2500 personnes sont atteintes par le projet ; le traitement de l'institutrice n'a pas toujours été convenable, loin de là, et, en 1920, le législateur a réparé une longue injustice ; en outre, la différence avec le salaire de l'instituteur est plus forte que la loi le laisse croire, les grandes communes ayant toutes édicté des règlements spéciaux. Il y a d'autres sources de revenus à frapper, p. ex. par l'imposition du chiffre d'affaires. Attendons aussi le résultat de la votation sur l'initiative fédérale de crise qui nous dira dans quel sens le peuple suisse entend se diriger. Les autres orateurs montrèrent la valeur de la tâche pénible de l'institutrice et s'opposèrent à la continuation de la politique de baisse des salaires et de déflation, qui n'a rien amené de bon pour notre économie nationale.

« Par 101 voix contre 71, l'article fut biffé. Le parti socialiste a voté en bloc pour le rejet ainsi qu'une partie du groupe radical et quelques députés paysans. »

GLANURE

L'humanité est maudite si, pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement.

J. JAURÈS.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉCHOS

Les quelques notes consacrées à *Ecole et Famille* ont valu à l'*Educateur* un certain nombre de communications, dont ci-dessous celle de M. Laravoire, directeur d'Ecole, à Genève, que nous remercions bien cordialement.

... L'action médico-pédagogique tenace que nous exerçons depuis 1930 et les nombreuses indications données aux maîtres par le Département à propos de la collaboration (connaissance obligatoire des parents) semblent porter leurs fruits.

Nous n'excluons plus d'enfants des écoles ordinaires pour cause d'indiscipline. En revanche, ce sont des enfants très jeunes (6-8 ans) qu'on nous signale le plus souvent maintenant : selon les enquêtes de notre Service, c'est la plupart du temps l'indiscipline familiale qui doit être mise en cause ; les parents n'ont pas su donner, au cours de la première enfance, les habitudes indispensables.

Autre constatation intéressante : depuis l'introduction par la ville de Genève des allocations pour familles nombreuses et depuis la suppression de nombreux taudis, la tâche éducative des mères est grandement facilitée. Celles-ci restent au foyer et se consacrent entièrement à leur ménage et à l'éducation des enfants. Sur 131 familles qui ont bénéficié des allocations en 1934, cinq seulement sont connues du Service pédagogique ; c'est dire que tous ces enfants suivent les écoles ordinaires sans qu'une intervention spéciale en leur faveur soit nécessaire.

Je saisis cette occasion, etc...

En octobre 1933, M. le conseiller d'Etat Paul Lachenal, chargé du Département de l'Instruction publique, avait adressé *aux parents des élèves des écoles primaires et enfantines* la circulaire suivante :

MM.,

Le Département de l'Instruction publique s'inquiète du nombre croissant des adolescents dévoyés, dont plusieurs doivent être déférés aux tribunaux. Il résulte des enquêtes faites à ce propos que la plupart de ces jeunes gens ont souffert d'une éducation familiale insuffisante.

Leurs parents n'ont pas su exiger depuis la première enfance les habitudes de discipline qui contribuent à la formation du caractère. Ces enfants mal élevés deviennent finalement incapables de se soumettre aux exigences de la vie morale et sociale. Plusieurs doivent être exclus des écoles publiques, où leur présence constitue un fâcheux exemple ; leur placement entraîne pour les familles des frais considérables.

Le Département de l'Instruction publique recommande à tous les parents de donner à leurs enfants une vie régulière, de leur épargner les veillées tardives, d'exiger d'eux l'obéissance, la politesse et la ponctualité. L'école pri-

maire, qui offre à chaque écolier une instruction conforme à ses aptitudes, s'efforce d'épanouir son intelligence et son âme, mais elle ne peut suffire à la tâche si la famille ne voue pas tous ses soins au développement normal de l'enfant.

Le Département rappelle que la collaboration de la famille et de l'école est indispensable ; il importe que l'enfant sente le bon accord entre ses éducateurs. Les maîtres et les directeurs d'écoles sont toujours à la disposition des parents, en particulier à propos des petites difficultés qui surviennent parfois au cours des études. Les cas graves de troubles du caractère et de la conduite peuvent être signalés en toute confiance au Service d'observation du Département de l'Instruction publique, rue Calvin 11.

De son côté, *Pro Familia* a fait donner, dans la grande salle de l'Institut J.-J. Rousseau, les conférences suivantes, au cours de l'hiver :

Samedi 17 novembre 1934, à 16 h. 30 (4 ½ h.) :

La nouvelle méthode pour apprendre à lire. Démonstration avec un groupe d'enfants, par Mlles J. Roget et J. Mathil, institutrices à l'Ecole des Charmilles.

Samedi 1^{er} décembre 1934, à 16 h. 30 :

Mon enfant est difficile à élever. Que faire ? par Mme E. Pittard, éducatrice à la Maison des Charmilles.

Samedi 19 janvier 1935, à 16 h. 30 :

A la maison. Comment vivre avec nos petits de 1 à 6 ans ? par Mlle L. Lafendel directrice de la Maison des Petits.

Samedi 2 février 1935, à 16 h. 30 :

A la maison. Ce que demandent nos enfants de 6 à 9 ans ? par Mlle M. Audemars, directrice de la Maison des Petits.

N. B. — Toutes ces conférences sont publiques et gratuites. Elles ont pour but de renseigner les parents et les éducateurs sur les méthodes actuelles qui peuvent, à un titre ou à un autre, les intéresser.

Plusieurs instituteurs et directeurs d'écoles font partie de *Pro Familia*.

Tant de judicieux efforts ne sauraient être perdus ; mais ils ne sauraient donner des résultats que s'ils sont continués inlassablement. C'est bien ce qu'il apparaît de la communication de M. Laravoire.

Ce qui se fait chez nos amis de Genève, se poursuit, sous des formes multiples et diverses, dans nos cantons et ailleurs. Les gouvernements y participent, mais aussi les Commissions d'écoles, les Associations de maîtres et de parents.

Si la place ne nous faisait défaut, nous rendrions compte de cette généreuse activité. Nous donnerons cependant, dans un prochain numéro, un article tiré de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, qui nous renseignera sur les préoccupations de nos collègues à ce sujet.

A. R.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

POUR LA FAMILLE

Jamais, semble-t-il, l'on n'a fait autant pour l'éducation qu'à l'époque actuelle. L'Etat, d'un côté, les sociétés, de l'autre, s'en préoccupent et s'en occupent. On en parle surtout beaucoup, et l'on en écrit encore davantage, sans s'apercevoir souvent que l'on s'étend copieusement et que l'on se répète à satiété. Les conférences éducatives se succèdent, régulières comme les saisons, sans parler des congrès nationaux et internationaux.

Cependant, peut-on affirmer que des résultats tangibles se manifestent en proportion directe de la somme de temps, d'argent et d'efforts dépensés ? Sans que le niveau de l'instruction populaire se soit sensiblement élevé depuis un demi-siècle, on affirme de divers côtés qu'il y a plutôt fléchissement des caractères.

Cette carence ne provient-elle pas, en partie, d'un fait trop oublié : que la cellule-mère de la société, c'est la famille, et que cette institution fondamentale, à la fois divine et naturelle, restera toujours la plus sûre et la plus solide des murailles de soutènement de l'Etat ?

Mais, trop souvent, au lieu d'aider la famille dans l'accomplissement de sa tâche providentielle et indispensable d'éducatrice obligée, on estime qu'il est plus efficace de l'en décharger dans une large mesure. On se plaît à relever ses défaillances, et l'on va répétant qu'elle se montre généralement inférieure à sa tâche, sans se rendre compte que l'action éducative menée à côté et en dehors d'elle n'est souvent qu'une éducation *ersatz* manquant de base solide et d'effet durable.

Travailler à rendre la famille plus capable d'accomplir son œuvre primordiale, et s'ingénier à lui en fournir les multiples moyens, et aussi à lui en laisser le temps, cela se fait encore très peu en regard de ce que l'on pourrait faire. Nous agissons à peu près comme certains parents qui, voyant leur enfant inapte à un travail, lui arrachent brusquement l'outil des mains en lui disant sèchement : « Laisse-moi ça ; puisque tu ne sais pas mieux t'y prendre, je le ferai moi-même ! » D'où aigreur et découragement, manque de confiance, désintéressement de la part des parents à l'égard de l'école. « Puisque nous ne savons pas nous y prendre, que nos méthodes sont mauvaises, ignorantes ou empiriques, eh bien ! nous ne nous occuperons plus de rien ! »

Combien de fois cette boutade n'a-t-elle pas été lancée ?

Il y a plus. En repoussant en quelque sorte la collaboration effective, et active, de la famille, par l'accaparement même que l'Etat et les sociétés font de la personnalité et de la vie de l'enfant, nous ne laissons en fait aux parents que le rôle de critique. Ce seul droit qui leur reste, comment pourrions-nous être surpris en les voyant l'exercer avec quelque amertume et sans beaucoup de charité ?

Et voyez notre illogisme. Après avoir pris l'enfant à la famille, après avoir imposé à celle-ci toutes sortes d'obligations et d'entraves, après avoir dédaigné ou dénigré sa collaboration, l'Etat, l'Eglise et l'Ecole viennent tour à tour déclarer que la famille ne remplit pas elle-même ses devoirs primordiaux, cette sacro-sainte trilogie ne peut rien faire de sérieux pour la formation de l'homme, du citoyen et du chrétien. Dans leur propre intérêt, ces trois puis-

sances doivent donc tout faire pour maintenir la famille dans son intégrité, et pour la rendre plus capable, par conséquent plus forte, unie et heureuse.

Il ne faut pas se lasser de le répéter : la famille est la base même de l'Etat ; et aujourd'hui plus que jamais où les innombrables partis politiques et les compétitions de toutes sortes de groupements soi-disant économiques sont en train de désorganiser irrémédiablement l'Etat. Si ce fondement de la famille fait défaut, s'il faiblit seulement, la société tout entière est ébranlée. Et toutes les œuvres de restauration que l'on entreprendra ne porteront que sur la façade de ce vaste édifice qu'est la Société humaine, si elles ne commencent pas par restaurer tout d'abord le prestige et l'autorité de la famille.

Lorsqu'un édifice se révèle branlant et lézardé, il ne suffit pas, pour le consolider, de masquer les lézardes en s'aveuglant soi-même sur le résultat ainsi obtenu.

PRATIQUE

COURS DE CALCUL MENTAL ¹

1^{re} LEÇON

ADDITION

La notion de l'infini, dont il ne faut pas faire un mystère en Mathématiques, se réduit à ceci : Après chaque nombre entier, il y en a un autre.

J. TANNERY.

1. *La somme de deux nombres reste la même si on ajoute à l'un ce qu'on retranche à l'autre.*

47 et 84	On dit :	50 et 81	131.
78 et 97		75 et 100	175.
547 et 99		546 et 100	646.
855 et 398		853 et 400	1253.
674 et 997		671 et 1000	1671.
3483 et 567		3500 et 550	4050.
5879 et 3421		5900 et 3400	9300.

On utilisera ce procédé, à l'exclusion de tout autre, pour les nombres de deux chiffres, et dans les cas favorables, pour les nombres de 3 ou 4 chiffres.

2. *Pour additionner deux nombres de 3 ou 4 chiffres, on pense en francs et centimes.*

346 et 578. On pense : 3 f. 46 et 5 f. 78 ; ou 34 f. 60 et 57 f. 80 (on fait la coupure qui est la plus commode). On additionne séparément les francs et les centimes. On est ainsi ramené à l'addition de nombres de 1 ou 2 chiffres.

3256 et 1873. On pense : 32 f. 56 et 18 f. 73.

On dit : 32 et 18, 50 ; 59 et 70, 1,29 ; **5129.**

¹ Voir *Educateur* N° 7.

3. *La somme de plusieurs nombres reste la même si on les intervertit ou si on remplace plusieurs d'entre eux par leur total.*

65 + 26 + 35 + 34. On dit : 65 et 35, 100 ; 26 et 34, 60 ; **160.**

227 + 358 + 343 + 142. 227 et 343, 570 ; 358 et 142, 500 ; **1070.**

4. *Pour additionner deux nombres, on peut ajouter au premier les différentes parties dont le second se compose.*

459 + 324 = 459 + 300 + 20 + 4. On dit :

459 et 300, 759 ; et 20, 779 ; et 4, **783.**

5. *On peut aussi décomposer tous les nombres à additionner.*

459 + 324 = 400 + 50 + 9 + 300 + 20 + 4. On dit :

400 et 300, 700 ; 50 et 20, 70, 770 ; 9 et 4, 13 ; **783.**

6083 + 9059 = 6000 + 80 + 3 + 9000 + 50 + 9. On dit :

6000 et 9000, 15000 ; 80 et 50, 130 ; 3 et 9, 12 ; **15142.**

Prends-moi le bon parti. Laisse là tous les livres.
Cent francs au denier cinq, combien font-ils ?

[Vingt livres.

C'est bien dit. Va, tu sais tout ce qu'il faut savoir.

2^e LEÇON

SOUSTRACTION

C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile

Trace vers la richesse une route facile.

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret,

Cinq et quatre font neuf, ôtez deux : reste sept.

BOILEAU.

1. *La différence de deux nombres ne change pas si l'on ajoute (ou retranche) un même nombre à chacun d'eux.*

89 — 46 On dit : **83 — 40** **43.**

72 — 37 75 — 40 **35.**

92 — 23 99 — 30 **69.**

87 — 34 83 — 30 **53.**

7825 — 7643 225 — 43, 222 — 40, **182.**

4387 — 2368 2087 — 68, 2089 — 70, **2019.**

18461 — 8413 10061 — 13, 10058 — 10, **10048.**

2. *On peut partir du petit nombre et chercher combien il faut lui ajouter pour obtenir le grand nombre.*

C'est ainsi que l'on procède pour rendre la monnaie.

1000 f. — 645 f. On dit : 645 et 5, 650 ; et 50, 700 ; et 300, 1000.

On a rendu : **5 + 50 + 300 = 355 francs.**

1347 — 789. 789 et 11, 800 ; et 547, 1347 ;

547 et 11, **558.**

3. *On pense en francs et centimes.*

4875 — 3625. On pense : 48 f. 75 moins 36 f. 25.

On dit : 42 — 30, 12 ; 75 — 25, 50 ; 12 f. 50 ;
1250.

4. *Pour retrancher un nombre, on peut retrancher successivement les différentes parties dont ce nombre se compose.*

1873 — 948 = 1873 — 900 — 40 — 8. On dit :

1873 — 900, 973 ; moins 40, 933 ; moins 8, 925.

5. *Inversement, on peut remplacer plusieurs soustractions successives par une soustraction unique.*

847 — 23 — 77. On dit : 23 et 77, 100 ; 847 — 100, 747.

2945 — 1012 — 800 — 105. 1012 et 905, 1917

19 à 29, 10 ; 20 à 48, 28 ; 1028.

LEÇON DE CHOSES : LA CHALEUR, LE CHAUFFAGE

1^{re} leçon : La température. — Propagation de la chaleur

I. **Observons et expérimentons.** — Matériel : bocal, verres, tasses ou boîtes, gros clous, si possible tige de cuivre, tube de verre, éprouvettes ; thermomètre ; eau chaude, eau froide ; lampe à alcool ; sciure de bois.

a) Prendre la température de l'eau chaude, celle de l'eau froide ; les noter ; inviter quelques élèves ou groupes d'élèves à préparer des mélanges tièdes ; prendre et noter la température de ces mélanges.

b) Dans l'eau chaude, contenue par exemple dans un bocal en verre un peu épais, mettons le thermomètre ; plongeons-y quelques gros clous, ou des pierres froides, ou un poids de fonte ou de laiton ; retirons-les après quelques instants. Observons le thermomètre.

c) Quelques élèves autour de la lampe à alcool ; bonne flamme ; l'un sera armé d'un gros clou, l'autre d'une baguette d'un métal différent ; le troisième d'un tube de verre, le suivant d'un morceau de bois, objets de dimensions un peu égales, pas trop longs. Chacun aura pour consigne de tenir dans la flamme l'extrémité de sa baguette, aussi longtemps qu'il le pourra.

d) Collons un peu de beurre à une plume, que nous placerons au fond d'une éprouvette remplie d'eau froide. Chauffons la partie supérieure de l'éprouvette.

e) Dans notre éprouvette, un peu d'eau froide et quelques grains de sciure de bois. Chauffons le fond du tube. Observons.

f) Allumons la lampe électrique. Après quelques instants, l'ampoule est chaude ; nous savons pourtant qu'entre le filament incandescent et le verre, c'est le vide. Si nous avons un radiateur parabolique, nous observerions mieux le rayonnement.

II. **Expliquons.** — a) Tout corps nous paraît chaud, tiède ou froid ; c'est que tout corps a sa température, comme il a ses dimensions, sa masse, son

potentiel électrique. Nous pouvons *évaluer* cette température grâce à la sensibilité de notre peau ; mais cette indication n'est que très approximative. Les corps trop chauds ou trop froids nous blessent. On peut *mesurer* la température *en degrés* au moyen d'un *thermomètre* ; le thermomètre marque 0° s'il est plongé dans la glace fondante, 100° environ s'il est plongé dans l'eau bouillante. — Chacun développera sans peine cette partie ; pour notre compte, nous ne nous attacherions pas aux graduations Réaumur ou Fahrenheit.

On connaît des températures très élevées de l'ordre de 6000° (soleil) ; il n'y a d'ailleurs aucune raison de ne pas admettre l'existence de températures supérieures ; mais la température ne saurait descendre au-dessous d'une certaine limite, voisine de -273° . Comme le mouvement, la température peut augmenter toujours, mais, lorsqu'elle diminue, elle atteint une limite, un arrêt.

b) La pierre que nous avons plongée dans l'eau chaude s'est échauffée ; de la chaleur a passé de l'eau chaude à la pierre froide. Il en est ainsi chaque fois que des corps à des températures différentes sont en contact (analogie frappante avec le potentiel électrique). Quand nous touchons un corps à moins de 37° , nous lui donnons de la chaleur, et il nous paraît froid ; quand nous sommes en contact avec un corps à plus de 37° , il nous cède de la chaleur, et nous paraît chaud.

c) Selon les corps, les échanges de chaleur se font plus ou moins vite. Au premier rang des corps *bons conducteurs* sont les métaux : cuivre, aluminium ; parmi les meilleurs *isolants*, citons le bois sec et les tissus. Du bois paraît moins brûlant ou moins froid qu'une pierre et surtout que du fer à la même température ; c'est qu'il cède ou emprunte moins rapidement la chaleur aux corps environnants. — L'air conduit mal la chaleur, à moins qu'il ne puisse circuler.

d) L'eau conduit mal la chaleur ; dans les lacs, seule une couche peu profonde s'échauffe au soleil d'été ; les masses océaniques sont à la température constante de 4° .

e) Si l'eau d'une casserole s'échauffe rapidement, c'est parce qu'il s'y forme des courants qui amènent le liquide froid au contact du fond chaud.

f) La chaleur se transmet, comme la lumière, à travers le vide et à travers les corps transparents ; les ondes calorifiques se réfléchissent comme les ondes lumineuses ; c'est ainsi que nous parvient la chaleur du soleil.

Le verre laisse passer *les rayons chauds*, mais lui-même *conduit mal* la chaleur.

III. **Résumons brièvement.** — Les corps qui nous entourent nous paraissent chauds ou froids : ils ont une certaine *température* ; la température est donnée, *en degrés*, par le *thermomètre*. La glace fond à zéro degré.

Lorsqu'un corps est au contact d'un corps moins chaud, il lui cède de la chaleur, et les deux températures tendent à s'égaliser. Les métaux sont *bons conducteurs* de la chaleur ; le bois, les tissus, l'eau, l'air sont *mauvais* conducteurs de la chaleur.

La chaleur peut rayonner comme la lumière, à travers le vide et les corps transparents : c'est ainsi que nous parvient la chaleur du soleil

IV. **Réfléchissons.** — 1. Pourquoi l'eau tiède préparée par divers expérimentateurs n'a-t-elle pas la même température ?

2. Comparez, au point de vue du chauffage, les chalets bien construits aux bâtiments en béton armé. — Avantages des briques creuses.

3. Comment sont construites les bouteilles « Thermos » ? Les parois des « Cumulus », ou des armoires frigorifiques ? Comment conserver une boisson chaude longtemps dans une bouteille ordinaire ?

4. Pourquoi fait-il si chaud dans les vérandas exposées au soleil ?

5. Expliquez le rôle du verre dans les serres de jardiniers ou celui des châssis vitrés.

6. Vaut-il mieux s'asseoir sur une pierre, ou sur un tronc ? R.

LES LIVRES

Cinq chansons du cru pour une voix avec accompagnement de piano, paroles et musique de E. JAKES-DALCROZE. Edition Fœtisch, Lausanne.

Décidément la mine est inépuisable et la verve de « notre » Jaques-Dalcroze se renouvelle sans cesse. Voici cinq nouvelles chansons : *La Romandie*, *Les autos passent*, *Notre lac est là*, *Les romands et les aléman*, et enfin ce *Ah ! deluriau !*, chanson de tristesse quand on est « loin d'elle », ou chanson de joie quand la belle revient.

La musique de ces petits tableaux romands est simple et chantante et ne se croit pas obligée, pour être à la page, de mettre des notes à côté. C'est sincère, chantant, plaisant, comme tout ce que fait Jaques-Dalcroze.

Rondes et chansons, par Gustave DORET. 8 pièces enfantines pour une voix avec accompagnement de piano. Poésies de Daniel Baud-Bovy. Edition Fœtisch. Lausanne.

Ces deux artistes, dont l'heureuse collaboration nous a déjà valu tant de belles choses, nous donnent aujourd'hui huit pièces enfantines pour une voix, avec accompagnement de piano. On les lira avec un très vif plaisir. Tour à tour gaies, enjouées ou émues, ces *Rondes et chansons* feront la joie des enfants à qui elles sont destinées et de ceux qui auront le plaisir de les leur faire apprendre.

Trois de ces rondes sont accompagnées de mises en scène détaillées de Mlle Renée Durand, notes qui seront très utiles à ceux qui voudront faire exécuter ces rondes.

VARIÉTÉ

PAGE D'HISTOIRE GOSSES

Ils sont bien plus simples que nous, plus logiques aussi. Ils suivent leur petite idée à eux, sans s'embarrasser des nôtres.

Quand on veut leur donner une petite leçon de morale ou une petite leçon tout court, il est bien rare qu'ils suivent la trame qu'on a aimablement tendue pour eux et leurs réponses ne sont jamais celles qu'on attendait.

En voulez-vous des preuves ?

M. le pasteur est venu leur faire visite à l'heure d'histoire biblique, et voyant sur les tables le manuel « Mes belles histoires », il leur demande de son ton le plus aimable : « Mes chers petits amis, quelle est la plus belle des histoires ? »

Et des mains se lèvent nombreuses : « Ali-Baba ! » — « Pinocchio ! » —, « Le petit poucet ! »

Il faut tout un tour de force pour que M. le pasteur remette la conversation dans le ton désiré.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIDACTIQUE DU DESSIN

PAR

RICHARD BERGER, professeur

Un vol. in-8° de 256 pages, illustré de plus de 500 figures, broché Fr. 6.—

Depuis la publication de l'excellent *Guide méthodique du dessin*, il y a un quart de siècle, aucun ouvrage important n'a paru en Suisse française sur l'enseignement du dessin. Et pourtant, chaque semaine, les maîtres de tous les degrés doivent trouver la matière d'un nouveau sujet de dessin. Faute de renseignements ou faute de suggestions, ils finissent par répéter indéfiniment le même programme.

Les ouvrages étrangers ne sont pas adaptés à nos programmes et ne s'adressent, en général, qu'à des maîtres spécialisés.

D'autre part, les instituteurs primaires qui doivent préparer des leçons pour toutes les branches n'ont pas les loisirs de rassembler des renseignements souvent difficiles à obtenir. C'est pourquoi un manuel qui leur donnera la matière de leçons déjà préparées leur sera des plus précieux.

Depuis deux ans, l'*Educateur* a publié des fragments d'un cours de dessin rédigé par un spécialiste de cet enseignement, M. Richard Berger, professeur au Collège de Morges. Les témoignages d'intérêt sont venus si nombreux de toutes les parties de la Suisse romande que l'auteur s'est décidé à publier son cours en entier. A la matière publiée par l'*Educateur* il a ajouté 40 chapitres inédits et abondamment illustrés.

Voici un extrait de la table des matières :

Correction et critique des dessins. — Perspective du cube, de l'escalier, du pont, etc. — Perspective cavalière et aérienne. — La stylisation. — Décoration de la bordure, du carré, du cercle. — Les jeux de fond. — Projet de menu. — Construction et décoration de l'heptagone, de l'octogone, du décagone. — L'ovale et l'ove. — Les rinceaux. — Dessin libre. — Décoration d'une couverture de livre. — Les lettrines. — Les spirales en décoration.

La gravure sur linoléum

PAR

RICHARD BERGER, professeur

Une brochure in-4° illustrée de 100 gravures sur lino
par l'auteur Fr. 1.50

Institut pour jeunes gens „Felseneegg” ZUGERBERG

1000 m. s. m.

Tous les degrés. Cours de langues modernes avec diplôme de l'Etat; diplôme commercial.
Baccalauréats Situation magnifique. - Tous les sports. - Demi-heure de Zurich. Prospectus.
Juillet à Septembre: COURS DE VACANCES

Les

Tél. 33.633

Imprimeries Réunies S.A.

Lausanne

25, Avenue de la Gare

sont installées avec les tout derniers perfectionnements de la technique moderne et exécutent avec rapidité et garantie de bien facture tous les travaux qui leur sont confiés



POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Danger d'infection !

Au moment des refroidissements, toute agglomération de personnes présente un danger d'infection, car il se dégage de chaque malade comme un nuage de microbes. Ceux-ci se répandent dans l'air et quiconque est sensible à la maladie est immédiatement atteint.

Prévenir vaut mieux que guérir. Faites un essai avec les pastilles de



FORMITROL

qu'on laisse fondre lentement dans la bouche. Le Formitrol contient un agent bactéricide puissant: la formaldéhyde.

Les instituteurs qui ne connaissent pas encore le Formitrol peuvent demander échantillons et littérature à

Dr A. WANDER S. A.
BERNE